

- Pour redonner du sens à notre travail,
- Pour voir nos métiers mieux reconnus,
- Pour un niveau d'emplois pérennes permettant un travail de qualité,
- Pour ne pas subir la stratégie du Groupe La Poste déclinée dans notre Direction :

LE PERSONNEL DE LA DSRH DOIT SE FAIRE ENTENDRE

► La CGT a été reçue en bilatérale par la Directrice de la DSRH. Nous avons exposé nos divergences de vue sur la stratégie du Groupe La Poste et sa déclinaison dans les services support dont la DSRH au travers du projet SLD (Servir Le Développement) qui est entré dans sa phase 2. Malgré ses divergences de fond, nous avons rappelé qu'en 2019 nous étions arrivés à un accord qui, bien que ne nous satisfaisant pas entièrement, actait un certain nombre de revendications pour lesquelles le personnel s'était fortement mobilisé. La Direction en convient, n'étant toujours pas revenue de l'ampleur de la grève des CSRH le 30 novembre 2017, action déterminante dans le processus qui a abouti à l'accord.

Les avancées de 2019 ne sont pas une fin en soi :

L'accord de 2019 venant à son terme, nous avons exposé nos revendications qui pourraient figurer entre autres dans un nouvel accord porteur d'avancées sociales :

- La création d'un grade intermédiaire en III-1 pour construire un parcours professionnel vers l'expertise, accompagné d'un volume ambitieux de promotions pour la reconnaissance des « oubliés » de l'accord de 2019 et du repyramidage des fonctions qui n'a pas eu lieu alors.
- Des garanties renforcées pour que le personnel ne subisse en rien les « adaptations de la maille territoriale » (pour reprendre le vocabulaire de la Direction...).

Nos revendications ne sont pas limitées à ces deux propositions...

En réponse, la DSRH a été relativement claire sur son positionnement par rapport à nos propositions et sur ses objectifs : pour ce qui est d'un accord social, elle nous répond que la politique du Groupe La Poste a évolué sur le sujet :

La Poste ne négocie un accord social que si elle y trouve un intérêt et qu'elle-même n'était pas décisionnaire sur le sujet.

Nous avons répondu que nous étions plus attachés au fond qu'à la forme et que la

DSRH pouvait répondre aux revendications sans les formaliser dans un accord.

Sous-entendu :
des accords d'accompagnement
à minima de restructuration,
pour calmer le jeu...

Une accélération assumée de la restructuration de nos services :

Sur la finalité des multiples projets en cours ou à venir à la DSRH, le discours a le mérite de la franchise : l'objectif est de répondre aux exigences du Groupe et de ses actionnaires (c'est la 1^{ère} fois que la DSRH évoque le poids des actionnaires dans les décisions prises...), à savoir diminuer les effectifs de la DSRH plus rapidement que les effectifs globaux de la maison mère. Cela se fera par le non remplacement des départs, justifiés (*selon la Direction*) par la « baisse de la charge de travail » escomptée grâce aux nouveaux outils numériques (« on va vers plus de digitalisation et on va continuer à transformer nos métiers ») et à des adaptations d'organisations (*bien que reconnaissant que parfois l'emploi avait été retiré avant l'activité...*). A ce titre, une 2^{ème} phase du Schéma d'orientation va voir le jour avec un impact sur les organisations internes des CSRH, des projets de mutualisation (bien que non encore décidés, les prestations sociales, la subrogation et les créances ont été citées). Un des déterminants de la DSRH quant à ses décisions, c'est que « l'activité ira où il y a les compétences » et bien qu'affirmant devoir garder une proximité de gestion elle ne s'interdira pas de supprimer des CSRH si l'opportunité se présente.

Pour la CGT, il n'est pas concevable que toute la politique de la DSRH soit axée sur la baisse des effectifs.



Et le bien-être du personnel, on en parle quand ?

A aucun moment la DSRH n'a parlé de qualité du travail et de qualité de vie au travail, alors que pour nous ce doivent être les éléments déterminants dans toute prise de décision. Pour la CGT, il y a nécessité de stabiliser les organisations quand celles-ci fonctionnent et répondent au besoin de l'ensemble des postiers.

↳ **il y a des besoins en formation pour maîtriser son métier.**

Alors que l'on nous annonce que les formateurs de la DSRH ne seront pas nécessairement remplacés lors de leurs départs...

↳ **il y a besoin aussi d'une remise à niveau de l'emploi où c'est nécessaire.**

Alors que la DSRH a rappelé le « dogme » édicté par le Groupe : pas de recrutement externe et pas de CDIisation d'intérimaires.

↳ **il y a besoin aussi d'évaluer la pertinence des outils digitaux qui modifient en profondeur nos métiers.**

Sur les états de paie à pointer sur « SharePoint » la DSRH dit ne pas avoir le choix, ce serait une préconisation des Commissaires aux comptes (?).

Il faut dépasser ce constat et imposer d'autres choix !

Pour la CGT, il est clair que sans l'intervention forte du personnel la DSRH continuera tranquillement son petit bonhomme de chemin avec pour conséquences une dégradation de nos conditions de travail, une perte de sens de ce travail (avec pour effet soit un désengagement des agents du fait de la perte de motivation, soit des risques RPS) et une dégradation de la qualité de travail rendu à nos collègues postiers.

Convaincue de par les expériences récentes que seule la mobilisation du personnel amènera la DSRH à considérer qu'elle a plus d'intérêts à répondre aux exigences du personnel qu'à faire la sourde oreille, la CGT poursuivra son action pour faire entendre la voix du personnel de la DSRH. Dans ce but la CGT entend aussi travailler à une unité syndicale, l'intérêt de tous devant prévaloir sur nos divergences.

Dans chaque service, élaborons nos revendications, recensons l'ensemble de nos besoins nous permettant d'accomplir correctement l'intégralité de nos activités dans de bonnes conditions.

DÉBATTONS DE LA CONSTRUCTION D'UNE MOBILISATION POUR ÊTRE DE NOUVEAU ENTENDUS PAR LA DSRH.

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom	Prénom
Adresse	
Code Postal	Ville
Tél	Mail
Service	Lieu de travail

Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr

Ne dites plus ...
MAIS QUE FAIT la cgt ?
FAITES-LA !

